



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Commissaire Virginijus Sinkevičius reçu par les structures professionnelles de la pêche en Méditerranée

Après deux journées d'échanges avec les pêcheurs français de Méditerranée, à Sète et Marseille, le Commissaire européen en charge de la Pêche, Virginijus Sinkevičius, et les représentants professionnels ont convenu de rester en contact pour poursuivre un dialogue régulier et constructif afin d'avancer au mieux sur l'ensemble des thématiques abordées.

Dans un premier temps, les professionnels et la Commission ont pu aborder les problématiques relatives au plan de gestion pluriannuel pour les stocks démersaux en Méditerranée occidentale au regard des conséquences de ce dernier sur la filière chalutière.

A cette occasion, les professionnels ont insisté sur les efforts significatifs fournis par la flotte française et la nécessaire approche progressive des futures mesures de gestion à mettre en place permettant d'atteindre les objectifs de gestion durable de la ressource tout en garantissant la viabilité du secteur.

La seconde journée d'échanges aura permis d'évoquer les plans de gestion issus de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) sur le corail rouge et l'anguille, le renouvellement de la dérogation gangui, le braconnage et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée ainsi que la recherche scientifique en Méditerranée.

L'avenir de la pêche en Méditerranée française et le renouvellement générationnel, la sécurité à bord des navires de pêche, les questions de pollutions et d'autres usages maritimes ainsi que la nécessité d'une équité des mesures de gestion entre Etats membres de l'Union européenne et avec les pays de la rive sud de la Méditerranée ont également été au cœur des débats.

A l'issue de ces deux jours, Gérard Romiti, Président du CNPME, a déclaré : « *Les professionnels ont partagé l'amour pour leur métier et le patrimoine culturel de la pêche en Méditerranée. Ils ont partagé les difficultés quotidiennes avec le Commissaire qui a pu s'imprégner de la réalité du terrain. Les professionnels n'ont pas à rougir des efforts significatifs fournis depuis de nombreuses années et sont conscients du besoin d'assurer la durabilité de la ressource qui les nourrit* ».

Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) est un organisme professionnel de droit privé chargé de missions de service public. Regroupant l'ensemble des pêcheurs professionnels et aquaculteurs marins, il représente et assure la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Il participe à la gestion des ressources halieutiques dans le cadre d'une pêche responsable et d'un développement durable.

Marseille, le 3 septembre 2021

Contact presse :

Gérard Romiti : 06 79 02 81 98 - gromitipdt@comite-peches.fr

Jean-Luc Hall : 07 61 86 26 17 - jlhall@comite-peches.fr

